

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de HENNON Jean-Louis, Maire

**Présents :** Messieurs HENNON Jean-Louis, DE SAINT LOUP Simon, MECEFFAH Maurice, DECHILLY Michel, PICHARD, Christophe, ROBILLARD Georges, GAWLAS Laurent et Madame SZEWCZYK Bernadette.

**Absents excusés :** Messieurs HUCHEZ François, DE SAINTLOUP Philippe, THIRY Olivier.

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 8

Date de convocation : 13 mars 2013 Date d'affichage : 5 avril 2013

Monsieur GAWLAS Laurent a été élu secrétaire

### **Ordre du jour :**

- Compte administratif et de gestion 2012, affectation du résultat budget assainissement,
- Budget Primitif 2013 assainissement,
- Compte administratif et de gestion 2012, affectation du résultat,
- Vote des taux d'imposition,
- Subventions aux associations,
- Indemnités gardiennage église,
- Budget Primitif 2013,
- Acceptation don Société de Chasse,
- Tarif location salle des fêtes,
- Devis Oise TP Chemin de Mortemer,
- Questions diverses

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2012, en accord avec le compte de gestion du trésorier à l'unanimité.

#### ○ **Section de Fonctionnement :**

- recettes : 52 919.29 euros
- dépenses : 18 977.85 euros

○ **Section d'Investissement**

- Dépenses : 17 152.01 euros
- Recettes : 124 811.25 euros

**Résultat exercice cumulé 7 414.30€**

**Et décide d'affecter la somme de 26 527.14€ au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal vote son budget primitif :

❖ **Section d'Investissement** :

- Recettes : 89 783.00 €
- Dépenses : 89 783.00 €

❖ **Section de fonctionnement** :

- Recettes : 41 414.00 €
- Dépenses : 36.135.00 €

Fait et délibéré les jour et an que susdit.

Ont signé avec Nous les membres présents.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET AFFECTATION DE RESULTAT**

Sous la présidence de Monsieur DE SAINT LOUP Simon, Doyen d'âge

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2012 et le compte de gestion du receveur à l'unanimité.

○ **Section de Fonctionnement** :

- recettes : 227 392.31 euros
- dépenses : 126 673.65 euros

○ **Section d'Investissement**

- Dépenses : 98 121.73 euros
- Recettes : 105 985.24 euros

**Résultat exercice : 7 863,51€**  
**Report : 30 262.42€**  
**Résultat cumulé : 38 125.93€**

**Et décide d'affecter la somme de 23 457.49 euros au compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :**

Suite à l'état de notification des taux d'imposition 2013 de l'imprimé n°1259 TH-TF, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts cette année et de reconduire les taux appliqués en 2012 :

La taxe d'habitation	:	8.15 %
La taxe sur le foncier bâti	:	21.73 %
La taxe sur le foncier non bâti	:	50.56 %

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention aux associations suivantes :

- ❖ Coopérative scolaire de Courcelles Epayelles : 457 euros
- ❖ Association des fêtes de Courcelles Epayelles : 1 000 euros
- ❖ Résidents et amis de la Compassion : 38 euros
- ❖ Souvenir français de Coivrel : 23 euros
- ❖ Chenil de Montdidier : 117 euros
- ❖ Juin 1918 Mémoires des Chars : 100 euros
- ❖ Associations des Anciens Combattants Ménevillers, Mery, Courcelles : 100 euros
- ❖ Association parents d'élèves collège M et G Blin : 20 euros

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église allouée à l'abbé Séraphin YANOGO à 119.60 euros pour l'année 2013.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif :

- ❖ Section d'Investissement :
  - Recettes : 362 788 €
  - Dépenses : 362 788 €
  
- ❖ Section de fonctionnement
  - Recettes : 262 001 €
  - Dépenses : 222 964 €

### **ACCEPTATION DON SOCIETE DE CHASSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le don de 4000 € fait à la commune par la Société de Chasse.

### **TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013, le prix de location de la salle à 200 euros.

### **ACCEPTATION DEVIS OISE TP**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société Oise TP, pour un montant de 3715,64 € TTC auxquels s'ajoutent 4 % de maîtrise d'œuvre à la Communauté de Communes du Plateau Picard, concernant la réfection du Chemin de Mortemer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.